

Revue de la presse du 03/04/2014

➤ Permis de conduire : Qu'est-ce qui va changer ?

Le ministre délégué chargé du Transport, Mohamed Najib Boulif, a annoncé lundi à Rabat, la signature prochaine d'un contrat programme entre le ministère de l'Équipement du transport et de la logistique, et les professionnels du secteur de l'enseignement de la conduite.

• Le Matin •

➤ Maroc : Le nombre de touristes brésiliens en hausse de 72% en 2013

Le nombre de touristes brésiliens qui se sont rendus au Maroc en 2013 s'est élevé à quelque 27 000, soit une hausse de près de 72% par rapport à 2012, a affirmé le délégué de l'Office national marocain du tourisme (ONMT) au Portugal, en charge du marché brésilien, M. Abdellatif Achachi. Il a rappelé, dans cette perspective, avoir eu une vingtaine de réunions avec des TO (des tours opérateurs) brésiliens dans l'espoir de pouvoir conclure en 2015 des partenariats pour la programmation du Maroc, avec plus de force, et d'exploiter surtout l'opportunité de l'existence de 3 fréquences hebdomadaires directes de la Royal Air Maroc (RAM) entre Casablanca et Sao Paulo.

• La Vie Eco • Maghreb Arabe Presse • Maghreb Arabe Presse Online •

➤ La Chambre des conseillers adopte le projet de loi sur le Conseil de la concurrence

La Chambre des conseillers a adopté à l'unanimité le projet de loi relatif au «Conseil de la concurrence». Selon ce projet de loi qui compte 28 articles, le Conseil de la concurrence est doté d'un pouvoir décisionnel en matière de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles et de contrôle des opérations de concentration économique et peut se saisir d'office de toutes les pratiques susceptibles d'affecter le libre jeu de la concurrence. De même, selon l'article 3 de ce texte, le Conseil peut être saisi par les entreprises ou, pour toute affaire qui concerne les intérêts dont ils ont la charge, par les organismes mentionnés au dernier alinéa de son article.

• Le Matin Du Sahara •

➤ Adoption en conseil de gouvernement d'un projet de loi et de trois projets de décret

Le Conseil de gouvernement, réuni vendredi sous la présidence du Chef du gouvernement Abdelilah Benkirane, a examiné et adopté un projet de loi et trois projets de décret. Dans un communiqué lu à l'issue du Conseil, le ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Mustapha El Khalfi, a indiqué que le conseil a examiné et adopté le projet de décret n 2-13-637 modifiant le décret n 2-00-688, présenté par le ministre délégué chargé du Commerce extérieur portant attribution de la licence d'établissement et d'exploitation du réseau public de télécommunications par satellites de type GMPCS. Le conseil a, de même, examiné et adopté le projet de décret n 2-13-442 portant création et organisation de l'Institut de formation aux métiers de l'industrie automobile Tanger-Méditerranée, présenté par le ministre délégué auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Le Conseil a ensuite examiné et approuvé le projet de décret n 2-14-289 portant sur les modalités d'organisation et de gestion du compte ouvert au nom du notaire à la Caisse de dépôt et de gestion (CDG), présenté par le ministre de la Justice et des Libertés.

• Maghreb Arabe Presse Online • Radio 2M • Radio 2M •